



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 54

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-mail : [MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

**Jeudi 19 Septembre 2013**

### Avis d'enquête publique.

#### *Classement de la voirie communale et inventaire des chemins ruraux.*

Par arrêté municipal du 13 août 2013, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le : **Classement de la voirie communale et l'inventaire des chemins ruraux**. A cet effet, M. CARRE Eugène a été désigné Commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de PLUMAUGAT

**du mardi 10 septembre au vendredi 27 septembre 2013 inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à la mairie de PLUMAUGAT.

Le commissaire sera présent à la mairie :  
le mardi 10/09 de 9h à 12h,  
le jeudi 19/09 de 9h à 12h,  
le samedi 21/09 de 9h à 12h  
et le vendredi 27/09 de 14h à 17h.

### RESUME CONSEIL DU 20 JUILLET :

**Validation avant projet lotissement** : M. le Maire expose au CM la dernière esquisse du projet d'aménagement du lotissement dessinée par le cabinet ABE, et précise qu'elle doit être validée par le CM pour poursuivre les démarches et notamment le dépôt du permis de construire. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à poursuivre les démarches.

**Travaux d'accessibilité carrefour Manoir - école (1<sup>ère</sup> phase)** : M. le Maire fait part au CM que pour sécuriser

l'accès des enfants à l'école, il est nécessaire de réaliser une 1<sup>ère</sup> phase de travaux : un mur de soutènement le long de la rue de Trémoriel et un aménagement (et en particulier pour l'accessibilité PMR) au niveau du lotissement sur la rue de Trémoriel. Une 2<sup>ème</sup> phase pour le stationnement et la circulation piétonne sur les voies sera à étudier ultérieurement. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à mettre en place la procédure pour réaliser ces travaux.

**Autorisation construction par l'ACCF sur le domaine privé de la commune** : M. le Maire expose au CM que pour qu'il y ait continuité entre l'accessibilité à la cour de l'école et la voie communale, l'Association Catholique des Chefs de Familles demande l'autorisation de déposer un permis modificatif sur la parcelle cadastrée AB 371 appartenant à la commune. Après délibération, le CM décide d'autoriser l'ACCF à déposer le document nécessaire.

**Droit de préemption les Rouairies** : Le CM. décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé aux Rouairies (section AB 186).

**Droit de préemption rue du Pont du Breuil** : Le CM. décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé 14 rue du Pont du Breuil (section AB 5).

**Futur lotissement : Tranche 1 devis SDE alimentation BT et EP** : M. le Maire présente au CM l'étude réalisée par le SDE relative à la desserte en électricité de la 1<sup>ère</sup> tranche du futur lotissement (basse et moyenne tension – éclairage public). Après délibération, le CM approuve ce projet.

### RESUME CONSEIL DU 29 AOUT :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir** : M. le maire rappelle le dispositif des emplois d'avenir applicable dans les collectivités territoriales, lequel prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement en matière d'accompagnement et de formation lors du recrutement d'un jeune âgé entre 16 et 25 ans, peu ou pas qualifié. Après délibération, le CM décide de créer un poste dans le cadre de ce dispositif à savoir le poste d'animatrice de la garderie périscolaire et ALSH. Ce contrat d'une durée de 36 mois pour 35 h de travail hebdomadaire sera rémunéré au SMIC et autorise M. le Maire à signer la convention avec la Mission Locale.

**Cantine : renouvellement contrat avec ANSAMBLE** : La révision du prix du repas est de 3,179 %, ce qui fixe le prix à 2,76 € TTC le repas facturé à la collectivité (à compter du 01.09.2013).

**Tarifs cantine 2013 / 2014 :** Le prix pour le repas enfant est fixé à 3,15 € (+ 0,05 €) et pour le repas adulte à 4,90 € (+ 0,10 €).

**Tarif garderie 2013 / 2014 :** Les tarifs restent inchangés à **0,82 € la demi-heure** pour le **premier enfant** et **0,62 € la demi-heure à partir du deuxième enfant**. Le droit d'entrée mensuel est de 2 € par enfant. Une pénalité de 5 € sera appliquée pour tout retard non justifié pour la reprise de l'enfant à la garderie.

**Tarifs ALSH 2013 / 2014 :** L'ALSH ne fonctionnera que l'après midi suite à la mise en place de la semaine des 4,5 jours d'école. Le CM fixe le prix du repas à 3,15 € et 5,85 € par ½ journée.

**Devis travaux d'accessibilité carrefour rue de Trémorel : Création d'un mur de soutien le long de la route :** M. le Maire fait part au CM que dans le cadre des travaux de la nouvelle maternelle il y a lieu d'aménager le carrefour rue de Trémorel pour le sécuriser. Après délibération, le CM décide de réaliser un mur de soutien et retient le devis de l'EURL GOBIN.

**Devis travaux d'accessibilité carrefour rue de Trémorel : Création d'une rampe d'accès handicapés :** M. le Maire fait part au CM que dans le cadre des travaux de la nouvelle maternelle il y a lieu d'aménager le carrefour rue de Trémorel pour le sécuriser. Après délibération, le CM décide de réaliser une rampe d'accès handicapés et retient le devis de l'EURL GOBIN.

**Restructuration d'un garage en bureaux et sanitaires publics : Désignation des entreprises :** M. le Maire expose au CM le procès verbal de la commission d'appel d'offres relatif à la restructuration d'un garage en bureaux et sanitaires publics et liste le nom des entreprises retenues ainsi que le montant des offres. Le CM décide de retenir les entreprises sélectionnées par la commission (liste consultable en mairie).

---

### **PELE – MELE :**

1 – Les Délices de Romy : Une nouvelle activité sur la commune. Romy vous propose des ateliers pâtisserie (macarons, galettes des rois, cheesecake, ...) pour vous ou vos enfants à partir de 3 ans. Elle propose également des prestations anniversaire à domicile pour vos enfants. Pour tout renseignement : 06.79.79.43.65.

---

### **DATES A RETENIR :**

#### **Permanences :**

**Maire :** de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

**1<sup>er</sup> adjoint :** de 10H30 à 12H00 le jeudi.

**Conseiller général : sur RDV** à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

#### **Festivités / Vie des associations en septembre - octobre**

27 Septembre : A.G Plumaugat Athlétisme

5 Octobre : Anniversaire Bar « L'Hermine »

13 Octobre : Banquet du CCAS

19 Octobre : Poulet frites des Taupes à Plum

20 Octobre : Foulées Plumaugataises

#### **Dans Le Canton**

28 Septembre : Choucroute de la mer par l'association des pêcheurs à Caulnes

20 Octobre : Paëlla des GAS DE LA RANCE à Caulnes

#### **Messes :**

Dimanche 22/09 à 10h30 à Plumaudan (messe des familles

Dimanche 29/09 à 10h30 à Caulnes ; installation de l'Abbé Roland GAULTIER

Dimanche 13/10 à 10h30 à Plumaugat

#### **Football :**

D. 22/09 à 15H30 contre Merdrignac CS2

D. 06/10 à 15H30 contre Illifaut CS2

D. 20/10 à 15H30 contre St Jacut SP2

D. 27/10 à 15H30 contre Trémorel US3

#### **Prochaine réunion de conseil :**

Samedi 21 septembre à 9H30